



Services rendus par la LPO à la société

Une étude inédite sur les
Impacts écologiques, économiques et sociaux d'une ONG française

Avant-propos

Le travail inédit présenté ici vise à révéler ce que génère la LPO en termes de retombées écologiques, sociologiques et économiques au bénéfice de la société française. Suivant une approche « conservatrice », le Cabinet I Care a systématiquement estimé les services fournis a minima et seulement sur une petite partie mesurable¹ : cela permet de produire des résultats certes frustrant car en-dessous de la réalité, mais en même temps incontestables. Qu'il soit remercié pour le sérieux de ce travail.

Plus de ½ milliards d'euros de services rendus par la LPO chaque année ont pu être estimés ! Au-delà de cette valeur annuelle, nous pourrions prendre en compte les quelque 50 millions de données naturalistes collectées durant plusieurs décennies. En pareil cas, il conviendrait de souligner les années nécessaires à une formation de compétence, le nombre de salariés investis dans la démarche et l'absence totale de subventions publiques destinées à l'amélioration des connaissances.

De même, il serait opportun d'ajouter les effets bénéfiques des actions de la LPO hors frontières ou encore de comptabiliser la valeur remarquable des espèces ou des milieux préservés grâce à la LPO. A ce propos, il reste à évaluer le coût de leur disparition affectant notamment des potentialités thérapeutiques.

Cette étude innovante donne pour la première fois une idée de l'apport remarquable des associations de protection de la nature à la société française. Et à très faible coût notamment grâce à l'apport des milliers de bénévoles. La France a des obligations de résultats en matière de biodiversité, qu'elle ne pourrait certainement pas tenir sans la contribution des associations comme la LPO. Souvent les compétences ne se trouvent que dans les organisations naturalistes. Et quand ce n'est pas le cas, les coûts de mobilisations par le secteur public (Etat, collectivités) comme par le secteur privé (bureaux d'études, entreprises...), apparaissent démesurés.

¹ Les effets bénéfiques de la LPO vis-vis de la société française ont été sous-estimés à double titre : d'abord parce qu'une petite partie seulement a été mise en évidence, mais aussi parce que les calculs ont été faits par rapport à un état constant, sans intégrer les pertes écologiques, sociales et économiques induites par les destructions d'un milieu ou d'une espèce.

Cette étude confirme, si besoin était, que l'Homme au même titre que la nature, est bien le premier bénéficiaire des actions engagées. Elle ouvre enfin des perspectives passionnantes d'élargissement et d'approfondissement des recherches notamment en intégrant par exemple toutes les associations de protection de la nature, et espaces naturels protégés français. Et, au-delà, pour les associations qui travaillent comme la LPO pour l'intérêt général mais dans d'autres domaines (environnement, social, handicap...).

Cette première étude exploratoire des services écologiques, économiques et sociaux rendus par la LPO invite à voir notre modèle de société différemment. A rêver d'une prise en compte des valeurs non marchandes en amont, dans les décisions politiques. A mettre fin aux subventions néfastes à la nature. A intégrer les coûts négatifs afin d'éviter d'hypothéquer notre maison commune. Tout un programme en somme, et une formidable invitation à poursuivre cette étude innovante pour en parfaire les premiers résultats !

Allain Bougrain Dubourg
Président de la LPO

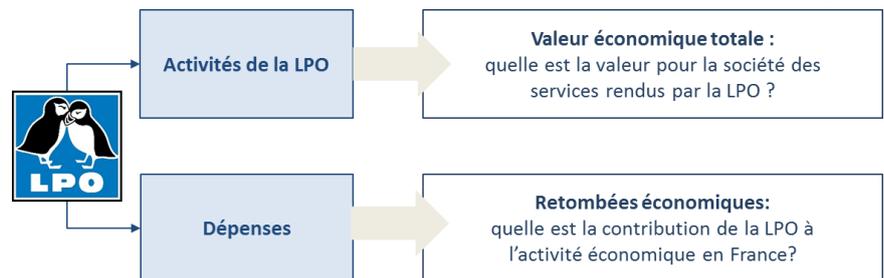
La LPO est l'une des plus anciennes associations de protection de la nature et de l'environnement en France. Elle est agréée au titre de l'environnement et reconnue d'utilité publique. La LPO agit pour la protection de la faune, de la nature et de l'homme et pour lutter contre le déclin de la biodiversité. Ses actions, particulièrement variées, s'étendent de la sensibilisation du public à la gestion des espaces naturels en passant par le recensement et la protection d'espèces ainsi que l'appui aux politiques publiques françaises, européennes et internationales. Ainsi, la LPO génère une influence à la fois économique, sociale et environnementale.

En 2017, la LPO a décidé de faire quantifier les services rendus par l'association à la société française. Elle a confié cette mission au cabinet spécialisé, I Care, qui a établi une grille d'évaluation. Les résultats sont probants. Ils dépassent les attentes, et ouvrent des perspectives de recherches et approfondissements pour les acteurs de la sphère environnementale.

Une méthodologie novatrice, applicable à d'autres associations et acteurs de l'environnement

Dans un premier temps, le Cabinet a dû concevoir une méthode d'évaluation innovante et adaptée à une activité d'intérêt général.

L'analyse des impacts de la LPO pose des questions de différentes natures que l'étude a abordées à travers deux approches bien distinctes indiquées sur le schéma ci-contre :



Services écosystémiques rendus des espaces naturels sur lesquels la LPO intervient

Concernant les espaces naturels, la valeur a été calculée pour moitié en provenance des surfaces directement protégées par la LPO (propriété, gestion, ou convention de gestion) et pour l'autre moitié en intégrant les surfaces indirectement protégées par la LPO (les refuges LPO, certains sites Natura 2000, certaines ZNIEFF, ...) qui ont aussi une valeur appréciable, même si l'action de la LPO est moins visible de premier abord.

Une typologie de sept milieux naturels différents a été retenue. Lui ont été affectés des coefficients de contribution de la LPO à leur protection allant de 1% (type Natura 2000 sur lesquels la LPO a peu d'emprise directe) jusqu'à 100% pour les terrains en propriété propre qu'elle gère.

Ainsi au total, la LPO contribue à conserver un « stock » et à la génération d'un **flux annuel de services écosystémiques associés aux espaces naturels d'une valeur moyenne de 430 M€/an, et pouvant aller jusqu'à 560 M€/an** (services d'approvisionnement, de support, de régulation et culturels).

De plus, cette étude montre que la LPO préserve essentiellement des écosystèmes qui apportent de nombreux services écosystémiques et sont aussi malheureusement les plus menacés : des zones humides et des zones littorales.

Valeur d'attachement des espèces préservées

De manière exploratoire, la valeur du service rendu par la LPO en préservant certaines espèces a aussi été évaluée sur la base de la valeur d'attachement, seul critère faisant l'objet d'études approfondies au niveau mondial et d'une méthode d'analyse scientifique et reconnue.

En ne retenant que **quatre espèces ou familles représentatives** et disposant de références (les oies, certains rapaces, les oiseaux marins et les oiseaux des jardins) la **valeur dégagée est a minima de 82 M€/an**. On n'a pas de mal à imaginer que la valeur pour l'ensemble des espèces et sous-espèces se situe dans un rapport de 1 à 10.

Services sociaux rendus par la LPO à la société française

Par ailleurs, la LPO rend aussi des services sociaux à la société. Le principal d'entre eux est la contribution au développement et à la diffusion de connaissances scientifiques, à hauteur de 26,5 millions d'euros/an pour 2015. Le développement des loisirs de nature et l'éducation arrivent en deuxième position à près de 1,5 millions d'euros par an. La valeur des services sociaux rendus par la LPO est probablement fortement sous-estimée : une partie de ces services n'a pas été monétarisée (manque de donnée ou non pertinence d'une monétarisation) : la modification de politiques publiques et privées, la contribution des experts LPO à des instances décisionnelles, le développement ou maintien du dynamisme de certains territoires, le plaisir des bénévoles et employés à agir pour la nature, la diffusion de valeurs de solidarités...

La valeur des services sociaux rendus par la LPO est estimée a minima à 28,3 M€/an (calcul effectué sur l'année 2015). Pour fournir ces services, **521 ETP** sont mobilisés, essentiellement bénévolement.

Le poids des dépenses de la LPO dans l'économie française

A partir de l'analyse des budgets du réseau LPO et d'une modélisation économique de l'économie française, cette étude montre que le poids de la LPO dans cette économie représente **20,4 millions d'euros de valeur ajoutée** générée du fait de la demande de biens et services par la LPO (retombées directes, indirectes et induites incluses). De plus, cette demande de biens et services permet de soutenir **250 emplois en équivalent temps plein** dans d'autres entreprises, en plus des **390 ETP employés** directement par la LPO en 2015.

Des résultats sous forme de valeur monétaire qui permettent de prendre conscience et de faire connaître les services essentiels rendus par la LPO.

La protection de la nature est souvent vue comme une activité qui coûte cher pour peu de gains économiques. Cette étude permet de proposer une autre vision de la situation et d'explicitier le rôle majeur de la LPO dans la préservation de valeurs économiques associées aux espaces naturels et aux espèces. Ses activités ciblent des milieux naturels et espèces qui sont à la fois les plus menacés et ceux apportant le plus de services écosystémiques ou ayant la plus grande valeur patrimoniale.

Par ailleurs, la valeur des services sociaux rendus par les associations de protections de la nature est souvent sous-estimée ou méconnue. Aujourd'hui, cette étude illustre le poids de la LPO dans la production de connaissances, l'animation de bases de données naturalistes, les loisirs de nature et l'éducation. De plus, ces services sont souvent rendus par des bénévoles, à un coût faible mais pour un gain social élevé.

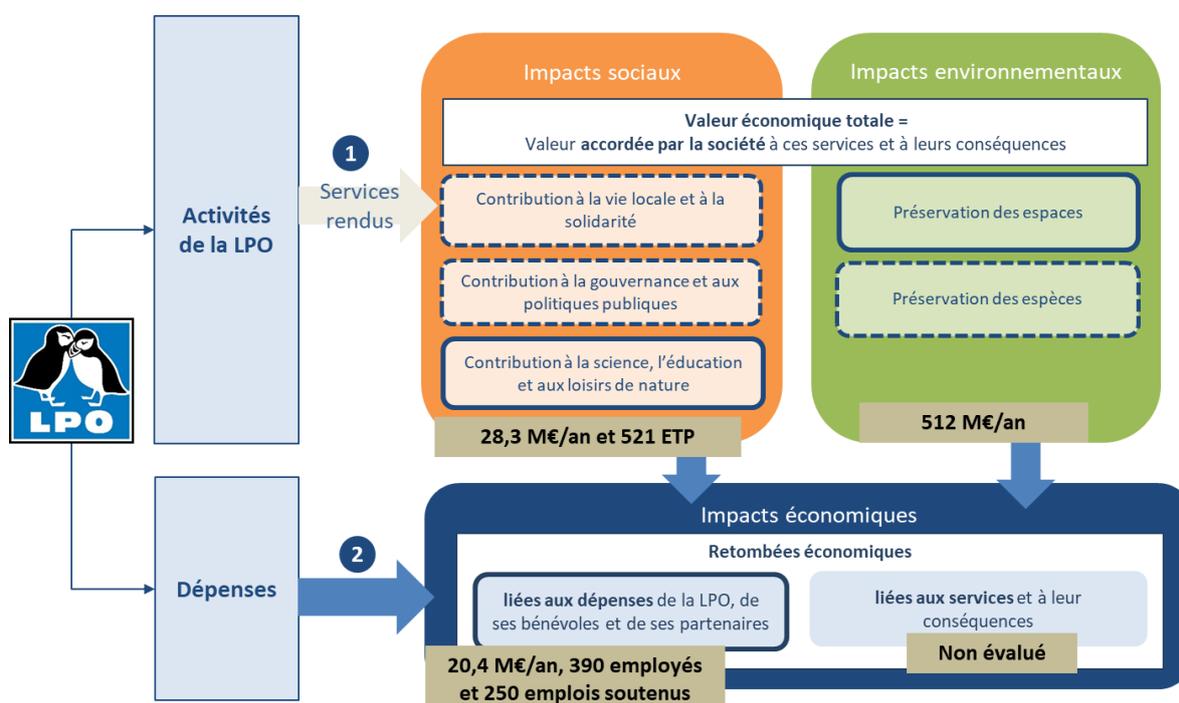


Schéma synthétique des principaux résultats de l'étude

Premier éclairage sur les apports de la LPO à la société française :

Ainsi, d'une première estimation partielle, il a pu être mis en lumière annuellement :

1/2 milliard d'euros de capital naturel préservé

30 millions d'euros de services rendus directement à la société

20 millions d'euros dans le PIB et 650 emplois

De plus, grâce notamment à ses milliers de bénévoles, la LPO est beaucoup plus « efficace » que ne le seraient d'autres opérateurs. **Ainsi confier 1 € à la LPO, c'est donc permettre à la nature d'en rendre 20 à la société française !**

Contact : yves.verilhac@lpo.fr

Questions à Boris Bailly, directeur associé, cabinet I Care

Pourquoi vous être limités aux impacts positifs de la LPO ?

Il est possible de distinguer deux types d'impacts négatifs de la LPO : les explications diffèrent pour chaque type d'impact.

Pour les impacts négatifs liés à l'organisation en elle-même (exemple : émissions de CO₂ liées aux transports des salariés et bénévoles) : le choix a été fait de prioriser les efforts d'analyse sur des aspects innovants du calcul des impacts. Les méthodologies de calculs de ces impacts négatifs sont bien connues (cf. démarche RSE de la LPO), l'étude aurait eu une faible plus-value méthodologique sur ce sujet.

Pour les impacts négatifs liés à l'activité de l'organisation (par exemple lorsque la LPO obtient la préservation d'un milieu naturel qui empêche la construction d'un complexe hôtelier) : il aurait été nécessaire d'utiliser des **scénarios de référence pour calculer l'écart** entre la situation avec intervention LPO et celle qui se produirait sinon. Or ces scénarios sont différents pour chaque activité de la LPO. Ils nécessitent donc une analyse au cas par cas, non réalisable dans une étude telle que celle-ci qui cherche à donner une vision globale des impacts de la LPO.

Les résultats que nous obtenons peuvent donc être considérés comme « bruts » ; en revanche rien ne permet de dire que les scénarios de référence amèneraient à réduire l'impact estimé.

Pourquoi considérer à la fois les services rendus par les espaces et espèces ? Quel est le risque de double compte ?

Bien qu'espaces et espèces ne soient pas des thématiques complètement indissociables, la LPO travaille de manière bien différente et distincte sur ces deux volets de la biodiversité, certains programmes visant exclusivement à préserver les espèces (exemple de la réintroduction de vautours, du respect des dates de chasses...) et d'autres des espaces bien délimités (exemple des réserves naturelles nationales ou régionales). L'utilisation de ces deux approches complémentaires permet de prendre en compte les impacts directs et indirects sur les deux volets, espaces et espèces. Pour s'assurer d'une relative indépendance entre ces critères, les taxons couverts par l'étude sont plutôt des taxons pour lesquels la LPO a uniquement une approche opérationnelle basée sur la préservation des individus.

Enfin, les « valeurs » considérées sont sensiblement différentes entre les espaces et les espèces : en général, la valeur d'existence ou d'usage de services écosystémiques culturels a été considérée pour les espèces (méthode des consentements à payer), alors que pour les espaces il s'agit plutôt des services écosystémiques de régulation et d'approvisionnement.

Pourquoi les impacts sur la santé n'apparaissent-ils pas directement ?

Les enjeux de santé sont pris en compte au travers des services écosystémiques rendus par les espaces : filtration de l'eau par les zones humides par exemple.

Pour les espèces, le manque de valeurs de références induit une non prise en compte des services sanitaires rendus par celles-ci. Ces services ne sont « captés » qu'indirectement via le consentement à payer (exemple des vautours qui réalisent de l'équarrissage naturel, répondant à des enjeux sanitaires).

S'agissant des impacts sociaux, celui relatif au « bien-être » des populations est mentionné mais non monétarisé (une telle monétarisation semble en effet peu pertinente).

Pourquoi utiliser des valeurs de références produites hors du contexte de la LPO ?

Lorsque des valeurs françaises et/ou issues de la LPO étaient disponibles (par exemple en se basant sur des coûts de marché), ces valeurs ont systématiquement été prises en référence.

Toutefois, l'étude se basant à l'échelle d'une organisation et non de territoires bien délimités et connus précisément, il a souvent été choisi de manière pragmatique d'utiliser des valeurs de référence moyennes. Par exemple une même valeur a été accordée à toutes les prairies humides quel que soit le type, la localisation... Il s'agit d'une des principales différences avec les méthodes de cartographies détaillées des services écosystémiques à l'échelle de territoires finement inventoriés, comme celle appliquée sur les services écosystémiques rendus par les littoraux protégés par le conservatoire du littoral².

Lorsque plusieurs valeurs de références étaient disponibles, le choix a été fait d'utiliser les valeurs les plus robustes scientifiquement et les plus pertinentes par rapport au contexte LPO (type de milieux similaire, population humaine semblable...).

Comment ont été choisies les valeurs des coefficients de contribution de la LPO ?

Une typologie générale des coefficients de contribution de la LPO a été établie par rapport :

- Aux types d'activités menées par la LPO (participation à des groupes de discussion, animation des groupes, proposition de méthodologies, ...) ;
- A la présence éventuelle de partenaires et à leur niveau d'implication.

Différents experts de la LPO ont ensuite été sollicités pour connaître pour chaque activité le niveau de contribution qu'ils estimaient et définir ainsi des valeurs « standardisées » de contribution, de 1 à 0,01. Ces chiffres ont ensuite été validés par le COPIL de l'étude.

Pourquoi calculer un impact annuel ? Comment considérer les impacts d'actions historiques qui perdurent dans le temps ?

Le choix a été fait de calculer les impacts de manière annuelle pour deux raisons :

- Etre cohérent avec les méthodes d'analyse des retombées économiques (généralement annuelles) ;
- Utiliser les informations accessibles de la LPO souvent calculées sur des bases annuelles pour la réalisation des rapports d'activité ou rapport RSE (ex : nombre d'animations réalisées).

Effectivement certaines actions historiques de la LPO ont eu lieu il y a quelques années voire quelques dizaines d'années et pourtant leur impact dans le temps perdure. Par ailleurs certaines

² Vertigo Lab 2015, « Estimation des bénéfices de la protection des sites du conservatoire du littoral »

actions menées en 2015 auront des impacts à plus long terme. Dans la mesure du possible ces impacts dans la durée ont été indirectement pris en compte :

- Par des focus qualitatifs sur certaines actions historiques ;
- Par le choix de valeur de référence *déjà annualisées* et permettant de quantifier les « stocks » de capital naturel protégé par la LPO.

Pourquoi les retombées économiques sont-elles inférieures aux dépenses de la LPO ?

Les retombées économiques sont légèrement inférieures aux dépenses de la LPO, car :

- Seules les retombées économiques en France sont prises en compte (et donc les biens importés par la LPO ne génèrent pas de retombées économiques) ;
- Les retombées indirectes ne sont prises en compte que jusqu'au fournisseur de 2ème rang.

Il s'agit d'un résultat classique dans toutes les études de retombées économiques, ce qui peut varier entre les différents organismes ou politiques étudiées est l'allocation des dépenses aux différents secteurs de l'économie et le nombre d'emplois produits pour chaque euro dépensé.

Avez-vous tenu compte des actions militantes et de la modification des politiques publiques et privées ?

La valeur de l'action militante pour la société est difficilement quantifiable en termes monétaires de par sa nature non-économique. Seul son coût peut être approché en termes de moyens mis en œuvre : temps passé, nombre d'interventions...

Il est aussi difficile de quantifier l'impact de chaque action de manière indépendante des autres actions menées par la LPO et du contexte (par exemple de distinguer l'impact d'un communiqué de presse, de celui d'une vidéo diffusée sur les médias sociaux, ou encore de celui d'une note rédigée à l'intention de décideurs...).

Le choix a donc été fait de décrire qualitativement certaines actions militantes et leurs impacts et de ne pas chercher systématiquement à les monétariser.

Comment sont prises en compte les dépenses du public liées à l'action de la LPO ?

Dans les retombées économiques d'une part : ces dépenses sont classées dans les « retombées économiques de la LPO » via les « dépenses d'autres acteurs engendrées par l'action de la LPO ». Toutefois, par manque de données elles n'ont pas pu être calculées.

Dans les services rendus par la LPO d'autre part : ces dépenses ont parfois servi à calculer des consentements à payer pour des services rendus. Par exemple la méthode des coûts de transport permet d'estimer combien les touristes sont prêts à payer pour visiter une réserve naturelle, c'est-à-dire indirectement à combien ils estiment la valeur du service touristique/de loisir rendu par la réserve.

Quelle suite peut-on donner à cette étude passionnante ?

C'est un premier travail exploratoire qui ouvre le champ de recherches complémentaires pour affiner notre approche et bien sûr, à terme, intégrer l'exhaustivité des apports ainsi que leur valorisation d'une ONG du type de La LPO. Le contexte actuel de disparitions des espèces et de dégradation des milieux naturels nous oblige évidemment à aller plus loin pour faire progresser nos connaissances sur ce sujet. Ne serait-ce que pour jeter les bases d'une nouvelle responsabilité collective sur les enjeux de préservation du vivant qui nous entoure !